

## *Communiqué*

**Mesdames et Messieurs les ministres,**

### **ARRETEZ DE PIETINER LES LIBERTES SYNDICALES !**

**Une militante de SUD Travail Affaires Sociales s'exprime devant la presse lors d'un rassemblement syndical**, rassemblement du 12 octobre au Pré Catelan-Bois de Boulogne, autour de la question du management des DRH, auquel elle participe : elle subit les foudres de son administration, et se trouve immédiatement traduite en commission disciplinaire « pour manquement à l'obligation de réserve » alors même qu'elle n'a révélé aucune information confidentielle et qu'elle s'est exprimée en tant que militante dans une action syndicale. C'est donc bien la liberté d'expression syndicale qui est attaquée ici.

**Un syndicat départemental, SUD Education 93, organise un stage anti-raciste.**

D'abord violemment attaqué sur les réseaux sociaux par des groupes de la mouvance d'extrême droite, il subit maintenant les foudres du ministre de l'Education Nationale qui déclare vouloir déférer en justice le syndicat organisateur au motif que le contenu du stage ne lui conviendrait pas, profitant d'une vague médiatique mensongère. A l'opposé de ce qui est largement prétendu, ce stage a notamment pour objectif de **combattre** le « racisme d'Etat » et toute forme de racisme et de discrimination dans le cadre scolaire.

**Depuis la mise en place du gouvernement d'Edouard Philippe, nous constatons une accélération des atteintes au droit syndical sous toutes ses formes.**

**Solidaires Fonction publique dénonce les attaques contre les libertés publiques fondamentales que sont les libertés syndicales et le droit d'expression, et exige l'arrêt immédiat des poursuites envisagées dans ces deux affaires.**